

Un programme de recyclage amélioré arrive...

À partir de janvier 2026, vous pourrez recycler plus que jamais auparavant.



SOYEZ PRÊT À RECYCLER

Suivez ces simples étapes pour recycler comme il faut.



Trier

Séparer les matières recyclables des déchets et des matières organiques.



Rincer

Enlever tout résidu en rinçant les contenants.



Aplatir

Sauver de l'espace dans les bacs en aplatissant le carton.



Mettre en vrac

Placer les matières en vrac dans les bacs de recyclage de votre édifice.

Ces étapes garantissent que les matières ne seront pas contaminées et qu'elles pourront être recyclées de façon efficace pour ensuite être retournées chez vous sous forme d'un autre produit ou emballage.

Apprenez-en davantage:
circularmaterials.ca/ON



VOTRE GUIDE POUR RECYCLER CORRECTEMENT

MATIÈRES ACCEPTÉES DANS LE BAC DE RECYCLAGE

Assurez-vous que vos matières soient propres et sèches avant de les placer en vrac dans les bacs de recyclage appropriés.



**Carton
aplati**



Papier



**Bouteilles et
contenants
en plastique**



**Cannettes et
contenants
en métal**



**Canettes
en
aluminium**



**Bouteilles et
pots en
verre**

NON ACCEPTÉES DANS LE BAC DE RECYCLAGE

S'il y a lieu, faites un don ou apportez-les dans un point de dépôt désigné.



**Matières
dangereuses**



Couches



**Mouchoires
de papier et
essuie-tout**



Vêtements



Bois



**Matières
organiques
et aliments**



Jouets



Piles

Apprenez-en davantage:
circularmaterials.ca/ON



SOYEZ PRÊT À RECYCLER

Suivez ces simples étapes pour recycler comme il faut.



Trier

Séparer les matières recyclables des déchets et des matières organiques.



Rincer

Enlever les résidus en rinçant les contenants.



Aplatir

Sauver de l'espace dans les bacs en aplatissant le carton.



Mettre en vrac

Placer les matières en vrac dans les bacs de recyclage de votre édifice.

MATIÈRES ACCEPTÉES DANS LE BAC DE RECYCLAGE

Assurez-vous que vos matières soient propres et sèches avant de les placer en vrac dans les bacs de recyclage appropriés.



Carton aplati



Papier



Bouteilles et contenants en plastique



Canettes et contenants en métal



Canettes en aluminium



Bouteilles et pots en verre

Apprenez-en davantage:
circularmaterials.ca/ON





Le nouveau système des boîtes bleues de l'Ontario



À partir du 1^{er} janvier 2026, l'Ontario fera la transition vers un système de recyclage amélioré

Les Ontariens vont pouvoir recycler les mêmes matériaux en bordure de rue, où qu'ils se trouvent dans la province, et pourront recycler plus de matériaux que jamais! Ce nouveau système fait suite à la transition de deux ans et demi de l'Ontario vers un cadre de responsabilité élargie des producteurs (REP) pour les matériaux destinés à la boîte bleue.

À propos de la transition de l'Ontario vers la REP

- En 2021, le gouvernement de l'Ontario a publié le Règlement sur la boîte bleue qui transfère la responsabilité financière et opérationnelle des programmes de recyclage aux producteurs – ceux qui fournissent aux résidents les matériaux récupérés dans les boîtes bleues.
- En tant qu'administrateur du système de collecte commun de l'Ontario, Circular Materials est responsable de l'exploitation du nouveau système de recyclage des matériaux destinés à la boîte bleue.
- Circular Materials s'engage à veiller à ce que davantage de matériaux soient intégrés dans l'économie circulaire, et ce, au bénéfice de la population et de l'environnement.



À propos de Circular Materials

Circular Materials est l'administrateur du système de collecte commun de l'Ontario et un organisme national sans but lucratif qui met en place des systèmes de recyclage efficaces et efficaces où les matériaux sont collectés, recyclés et retournés aux producteurs afin d'être utilisés en tant que contenu recyclé dans de nouveaux produits et emballages.



Que signifie cette transition pour les résidents?

- La possibilité de recycler davantage de matériaux grâce à un système de recyclage amélioré à l'échelle de l'Ontario.
- Une liste normalisée de matériaux pour uniformiser le recyclage dans toute la province.
- La mise en valeur d'une économie circulaire, dans laquelle les matériaux sont collectés, recyclés et réutilisés en tant que contenu recyclé dans de nouveaux emballages et produits.
- Une nouvelle appli de recyclage lancée en 2026, permettant de vérifier plus facilement les horaires de collecte, de recevoir des alertes de service, de voir quels matériaux sont acceptés et bien plus encore!



Comment nous améliorons le système de recyclage de l'Ontario



Des partenariats
clés qui stimulent
l'innovation



Amélioration de
l'infrastructure et
des opérations de
recyclage



Un programme
soutenu de
promotion et
d'éducation



Un système amélioré où
les matériaux peuvent
être réutilisés à l'infini



circularmaterials.ca/ON



@CircMaterials



@CircMaterials



La transition de l'Ontario vers la responsabilité des producteurs

En 2021, le gouvernement de l'Ontario a publié le Règlement sur la boîte bleue, qui transfère la responsabilité financière et opérationnelle des programmes de recyclage aux producteurs - ceux qui produisent et fournissent les matières des boîtes bleues aux résidents. Dans ce nouveau cadre de responsabilité élargie du producteur, les producteurs deviennent entièrement responsables de la collecte et du recyclage des matières destinées à la boîte bleue.

Qui nous sommes

Circular Materials est un organisme national sans but lucratif, qui met en place des systèmes de recyclage efficaces et efficaces où les matières sont collectées, recyclées et retournées aux producteurs pour être utilisées en tant que contenu recyclé. À titre d'administrateur du système de collecte commun de l'Ontario, Circular Materials est responsable de l'exploitation du nouveau système pour les matières destinées à la boîte bleue. Nous nous engageons à augmenter les taux de recyclage dans l'ensemble de l'Ontario et à veiller à ce que davantage de matières soient réintroduites dans l'économie circulaire, ce qui profitera à la fois à la population et à l'environnement.

Qu'est-ce que ça signifie pour les résidents?

La transition se fera par étapes au cours des deux années et demie à venir. Pendant cette période, les Ontariens pourront recycler exactement les mêmes matières qu'avant.

Des renseignements sur le recyclage propres à chaque collectivité sont disponibles sur le site circularmaterials.ca/ON.

Calendrier de la transition

La transition vers la responsabilité élargie des producteurs se déroulera entre 2023 et 2025, afin que le nouveau cadre soit entièrement mis en place le 1er janvier 2026. Outre le Règlement, le gouvernement a publié un [calendrier](#) qui assigne une date de transition à chacune des 376 collectivités de l'Ontario.



Pourquoi cette transition est importante



- Auparavant, le programme des boîtes bleues de l'Ontario était géré par les municipalités, qui assumaient environ la moitié des coûts du programme, l'autre moitié étant à la charge des producteurs, c'est-à-dire des entreprises qui fabriquent des emballages et des produits du papier. Aujourd'hui, en vertu du Règlement sur la boîte bleue, l'Ontario passe à un nouveau modèle où les producteurs sont entièrement responsables du fonctionnement et du financement du programme.
- L'Ontario peut ainsi prévoir qu'en 2026 la province bénéficiera d'un système de recyclage pratique, cohérent et efficace, qui permettra d'améliorer les taux de recyclage. Elle disposera ainsi d'une liste harmonisée des matières recyclables dans l'ensemble de la province.
- Ce nouveau système géré par Circular Materials représente l'évolution de la gestion responsable des produits vers une économie plus circulaire où les matières sont collectées, recyclées et réutilisées en tant que contenu recyclé dans de nouveaux emballages et produits.

Qu'est-ce que la responsabilité élargie des producteurs?

La REP est un cadre où les producteurs – les entreprises qui fournissent des emballages et des produits du papier aux résidents – sont responsables de la fin de vie des matières dont ils se servent. La REP favorise l'innovation, les gains d'efficacité opérationnelle, des normes supérieures et l'accès aux matières. Elle est reconnue comme l'un des mécanismes les plus efficaces pour améliorer les taux de recyclage.

Comment nous améliorons le système de recyclage



Partenariats stratégiques et initiatives de collaboration pour stimuler l'innovation



Optimisation de l'infrastructure des opérations de recyclage



Promotion et éducation visant à augmenter les taux de recyclage



Une boucle infinie où les matières sont réutilisées dans de nouveaux emballages et produits



circularmaterials.ca



@CircMaterials



Circular Materials



FAQ sur le nouveau système des boîtes bleues de l'Ontario

Qu'advient-il du programme de recyclage de l'Ontario?

À partir du 1^{er} janvier 2026, l'Ontario achèvera sa transition vers un système de recyclage amélioré dans lequel les producteurs – les organismes qui fournissent des emballages et des produits du papier aux résidents – seront responsables à 100 % du financement et de la gestion du programme de recyclage.

Ce nouveau système sera géré par Circular Materials, un organisme sans but lucratif qui administre le système de collecte commun et qui s'engage à mettre en place des systèmes de recyclage efficaces et efficaces.

Dans le cadre de ce nouveau système de recyclage, les résidents vont pouvoir recycler plus que jamais en bordure de rue. Les Ontariens pourront également recycler les mêmes matériaux, où qu'ils se trouvent dans la province – ce qui favorisera un traitement homogène et rendra le programme plus accessible.

[Apprenez-en plus](#) sur le prochain système de recyclage de l'Ontario.

Pourquoi le système de recyclage de l'Ontario change-t-il?

Par le passé, les programmes de recyclage des boîtes bleues de l'Ontario étaient gérés par les collectivités, qui étaient responsables d'environ la moitié des coûts, les producteurs étant responsables de l'autre moitié. En vertu du Règlement sur la boîte bleue, l'Ontario adopte un nouveau modèle dans lequel les producteurs sont responsables à 100 % de l'exploitation et du financement du programme.

Quels sont les nouveaux matériaux que je peux maintenant recycler?

À partir de janvier 2026, vous pourrez recycler plus que jamais en bordure de rue, y compris les gobelets de café, les canettes de jus congelé, les pots de crème glacée, les contenants en plastique noir pour les repas à emporter et bien plus encore.

Où puis-je me renseigner sur le programme de recyclage de 2026 dans ma région?

D'ici à 2026, le [site Web de Circular Materials](#) présentera une page spécifique où les résidents pourront s'informer sur leur programme de recyclage local, notamment sur les horaires de collecte, sur ce qui peut être recyclé, sur les informations relatives au service à la clientèle, etc.

En 2026, Circular Materials lancera également une appli de recyclage qui permettra aux résidents de vérifier facilement leur calendrier de collecte, de voir quels matériaux sont acceptés, de recevoir des alertes de service, etc.



Quel est l'organisme Circular Materials?

Circular Materials est l'administrateur du système de collecte commun de l'Ontario et sera responsable de l'exploitation du nouveau système de recyclage des matériaux destinés à la boîte bleue en 2026. Cette responsabilité englobe, entre autres, l'innovation, l'efficacité des opérations, l'augmentation des niveaux de normalisation et l'accès aux matériaux.

Circular Materials s'engage à augmenter les taux de recyclage en Ontario et à veiller à ce que davantage de matériaux soient intégrés dans l'économie circulaire, et ce, au bénéfice de la population et de l'environnement.

Quelles sont les autres entités qui participent à la transition de l'Ontario vers ce nouveau système de recyclage?

Circular Materials, Ryse Solutions, H2 Compliance et EnvironFocus inc. sont les organismes de responsabilité des producteurs (ORP) qui gèrent le nouveau système de collecte commun de l'Ontario.

Que signifie la responsabilité élargie des producteurs (REP)?

La REP est un cadre dans lequel les producteurs – les entreprises qui fournissent du papier et des emballages aux résidents – sont responsables de la gestion de la fin de vie de ces matériaux. La REP favorise l'innovation, l'efficacité opérationnelle, l'augmentation des niveaux de normalisation et l'accès aux matériaux.

Les programmes de recyclage fondés sur les principes de la REP améliorent les taux de recyclage et encouragent une utilisation plus efficace des matériaux. Pour en savoir plus, cliquez [ici](#).

Quels sont les avantages de ce nouveau système?

La REP est reconnue comme l'un des mécanismes les plus efficaces pour améliorer les taux de recyclage et faire progresser une économie circulaire où les matériaux sont collectés, recyclés et retournés aux producteurs pour être utilisés en tant que contenu recyclé dans de nouveaux produits et emballages.